



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

21 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, lundi le 21 avril 2022 à 18h30, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Steve Roy, M. Michel Blondin, M. Éric Pariseau, Mme Sylvie Turcotte, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire, M. Serge Tremblay.

M. Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour proposée.

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2022-04-21-1 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation pour la séance extraordinaire en vertu de l'article 157 du Code municipal, qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil municipal sont présents.

2022-04-21-2 RÉOLUTION AUTORISANT LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 du Fonds régions et ruralité – Soutien à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie des 3 monts désire présenter un projet de la bonification d'ententes intermunicipales existantes dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité que le conseil municipal s'engage à participer au projet de la bonification d'ententes intermunicipale et à assumer une partie des coûts, qu'il autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds région et ruralité, et qu'il nomme la Régie intermunicipale d'incendie des 3 monts comme organisme responsable du projet.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. Éric Pariseau et adoptée à l'unanimité à 19h.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, le greffier-trésorier certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé
chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay

Maire

Emrick Couture-Picard

Directeur général

greffier-trésorier